

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE CONDUITE

(Articles R. 211-1 et R. 221-5 du code de la route.
Arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement,
de délivrance et de validité du permis de conduire)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Déclare sur l'honneur avoir passé avec succès le contrôle des connaissances théoriques
des règles de sécurité routière ayant donné lieu à la délivrance :

D'une attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2)

ou

D'une attestation de sécurité routière (ASR)

Année de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR :

Établissement de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR :

Ville :

Fait à, Le

Signature